



PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 25 août 2021

[REDACTED]  
Objet : Demande d'accès à l'information  
[REDACTED]

Par la présente, nous donnons suite à votre demande reçue le 10 août 2021 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la Loi - RLRQ chapitre A-2.1).

Comme demandé, nous vous acheminons les informations de la Commission Protection du Territoire Agricole du Québec concernant votre demande, dans le tableau suivant :

Description	Employés
Nombre d'employés de la CPTAQ ayant un salaire supérieur à 100 000 \$ (incluant hors-cadre)	24
La moyenne des salaire des employés selon les échelles de traitement en vigueur	127 954 \$
Le salaire le plus élevé	197 303 \$
Le salaire le moins élevé	101 038 \$

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, [REDACTED], nos salutations distinguées.

[REDACTED]  
Manon Côté  
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

p.j. Avis de recours en révision